
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

25 Mars 2016

OBJET : Budget Primitif 2016

L'an deux mille seize et le Vendredi vingt-cinq Mars, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Lucien LIMOUSIN donne procuration à Marie-Pierre CALLET,
Marine PUSTORINO donne procuration à Gérard GAZAY

ETAIT ABSENT :

Jacky GERARD

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

DELIBERATION

OBJET : Budget Primitif 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif 2016 qui a été diffusé,
- de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 15,05%,
- de fixer le montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, hors allocations compensatrices, à 363.682.046,00 €,
- de reconduire le taux de droit commun de la taxe départementale de publicité foncière et des droits d'enregistrement à 4,5%,
- de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations de programme du budget primitif 2016 pour un total de 267.285.218,66 € (budget général et budgets annexes),
- de se prononcer favorablement sur les opérations de clôtures, de caducités et d'affectations des autorisations de programme annexées au rapport,
- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement à la somme de 25.000.000,00 €,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général et le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,
- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire,
- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe de la collectivité, une compensation de 1.035.000 € (chapitre 70, rubrique 921, article 7061-2 du budget annexe) au titre de 2016 visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (620 K€) et de la santé animale (415 K€) au chapitre 65, rubrique 42 et 921, article 65738 du budget général,

- de reverser au LDA, à travers le budget général, une somme de 149.024 € correspondant à une fraction de la dotation générale de décentralisation pour 2016,
- de prendre en charge, à travers le budget général et au bénéfice du LDA, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail, les salaires des agents en décharge syndicale et le montant de la prime de fin d'année,
- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental, budget annexe du Département, une somme de 67.000 € correspondant au remboursement de frais de personnel,
- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 1.100.000 € (chapitre 65, rubrique 52, article 6568 au sein du budget général),
- d'accorder au budget annexe des ports une subvention d'investissement maximale de 885.000,00 € (chapitre 204, rubrique 64, article 204162 au sein du budget général) destinée à couvrir les investissements 2016,
- d'autoriser le reversement au conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône de la somme de 1.800.000 € au titre de la taxe départementale CAUE (TDCAUE) perçue par le Département,
- de reconduire les modalités de répartition de la taxe d'aménagement proportionnellement aux taux historiques entre espaces naturels sensibles et CAUE pour 2016,
- de préciser que les éventuels reliquats 2016 au titre de la TDCAUE feront l'objet d'un traitement au budget 2017,
- d'adopter les modifications du règlement financier annexées au rapport.

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite » ; Mme PUJOL

Votent contre : Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Mme HADJ-CHIKH ; M. VERANI

S'abstient : Le groupe des élus Indépendants à l'exception de Mme HADJ-CHICK

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**